

Auto-Ecole BEN CONDUITE — TARARE (69170)

PROCÉDURE DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET PÉDAGOGIQUE

Conforme au sous-critère 6.1 du référentiel du Label Qualité des formations au sein des écoles de conduite

www.benconduite.fr | autoecolebenconduite@gmail.com | 3 Place Victor Hugo, 69170 Tarare

Procédure de veille — Sous-critère 6.1

L'Auto-Ecole BEN CONDUITE met en place une veille réglementaire, légale et pédagogique permanente afin de garantir la conformité et la qualité de ses formations.

Cette veille est assurée par la responsable et enseignante, Samia BOUSBAA, référente pédagogique.

1. ENJEUX DE LA VEILLE

- Garantir la conformité de l'établissement aux évolutions du code de la route et de la réglementation des examens.
- Maintenir à jour les contenus pédagogiques et les supports de formation.
- Anticiper les évolutions du référentiel du Label Qualité et des exigences Qualiopi.
- Adapter les pratiques aux innovations pédagogiques (e-learning, simulateurs, nouveaux outils).

2. DOMAINES DE VEILLE

Domaine	Objet de la veille
Réglementaire	Évolutions du code de la route, arrêtés, modalités d'examen, période probatoire
Légal	Obligations des auto-écoles, agrément préfectoral, garantie financière, RGPD
Pédagogique	Méthodes d'enseignement, REMC, nouveaux supports, sécurité routière
Qualité / Label	Référentiel Label Qualité, exigences Qualiopi, indicateurs
Financement	CPF, permis à 1 €/jour, aides France Travail et régionales

3. SOURCES DE VEILLE UTILISÉES

- Site officiel de la Sécurité Routière (securite-routiere.gouv.fr) et Légifrance.
- Délégation à la Sécurité Routière (DSR) et publications de la Préfecture du Rhône.
- Plateforme officielle du Label Qualité (jemelabellise.fr) et démarches numériques de l'État.
- Organisations professionnelles du secteur (syndicats, fédérations d'écoles de conduite).
- Éditeurs de contenus pédagogiques et fournisseurs de la plateforme e-learning et de Kopilot.
- Newsletters et bulletins réglementaires spécialisés.

4. ORGANISATION ET FRÉQUENCE

Action de veille	Fréquence
Consultation des sources officielles (Légifrance, Sécurité Routière)	Mensuelle
Vérification des évolutions du référentiel Label / Qualiopi	Trimestrielle
Mise à jour des supports pédagogiques et documents internes	Dès évolution / au minimum annuelle
Vérification de la validité de l'agrément et de la garantie financière	Annuelle + à échéance

Action de veille	Fréquence
Bilan annuel de la veille (compte rendu écrit)	Annuelle

5. TRAÇABILITÉ — REGISTRE DE VEILLE (à tenir à jour)

Chaque évolution identifiée est consignée dans un registre de veille, avec l'action corrective mise en œuvre. Ce registre constitue une preuve pour l'audit.

Date	Source / Évolution constatée	Action mise en œuvre	Responsable
.../.../...	Samia B.
.../.../...	Samia B.
.../.../...	Samia B.
.../.../...	Samia B.

Responsable de la veille

Nom : Samia BOUSBAA — Enseignante et référente pédagogique
 N° autorisation d'enseigner : E 25 069 0002 0 (valide jusqu'au 27/12/2028)
 Contact : autoecolebenconduite@gmail.com
 Date de mise en place de la procédure : Signature :

Document établi conformément au sous-critère 6.1 du référentiel du Label Qualité des formations au sein des écoles de conduite — Arrêté du 26 février 2018 modifié

Auto-Ecole BEN CONDUITE — 3 Place Victor Hugo, 69170 Tarare — www.benconduite.fr — Imprimable